



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 07 décembre 2018

Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2018

Président : Monsieur Antonio Sanchez

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal n°7/2018** relatif à la modification des statuts du SIDERE
7. **Préavis municipal n°8/2018-V2** relatif au budget 2019.
8. Divers et propositions individuelles
9. Clôture de la séance et repas.

1. Appel

28 membres sur 56 sont présents, 19 excusés, 9 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Antonio SANCHEZ, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2018

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 30 octobre 2018.

Un membre du conseil informe qu'il lui a été impossible de prendre connaissance du PV du 30.10.2018, car le site de la commune est « inaccessible ». Il ne peut donc pas prendre position sur ce point.

Monsieur le Président répond qu'en effet, suite à un problème technique sur le site de la commune, il a été impossible pour les membres du C.G d'en prendre connaissance malgré l'envoi dans les délais du document. Une lecture du PV du 30 octobre 2018 est demandée à la secrétaire, Madame Liliane Meylan.

Monsieur le Président remercie la secrétaire pour cette lecture et demande le vote **à main levée**, sur l'approbation du **procès-verbal du 30 octobre 2018**.

Résultat : 26 oui, 0 non, 1 abstention.

Le procès-verbal du 30 octobre 2018 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentation : - Aucune

Démission : - Aucune

4. Communications du Président

Monsieur le Président donne quelques explications concernant la liste des commerçants pour pouvoir dépenser les bodz' qui seront distribués en fin de soirée.

Communication des dates des prochaines séances du Conseil général de Bougy-Villars pour l'année 2019 :

Mardi 26 mars 2019 à 20h00

Mardi 25 juin 2019 à 20h00

Mardi 24 septembre 2019 à 20h00 (en réserve)

Mardi 29 octobre 2019 à 20h00

Vendredi 06 décembre 2019 à 18h30

Pour conclure, concernant l'affaire du PGA ; pas d'information particulière autre que des échanges entre parties. Les documents sont toujours à disposition pour lecture à la Municipalité et pour toute information à venir, le bureau du conseil informera au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier aux membres du conseil.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur François Calame, Syndic, donne des précisions sur l'état d'avancement du chauffage à distance (CAD-bois), du parking du pressoir ainsi que sur la patinoire à Perroy :

L'état d'avancement du chauffage à distance (CAD-bois) :

Une séance avec les propriétaires concernés du village est planifiée pour le 12 décembre à 19 heures à la maison Bodzérane. Tout habitant de la commune peut y participer.

L'état d'avancement du Parking du Pressoir, derrière la maison Bodzérane :

Aucun recours reçu après la levée des oppositions. Les appels d'offres aux entreprises seront préparés et envoyés en janvier 2019, avec les délais légaux, les soumissions rentreront en mars 2019. Les travaux pourront commencer au printemps et dureront environs 9 mois.

Patinoire provisoire à Perroy :

Avec plusieurs communes voisines, la commune de Bougy-Villars participe à hauteur de Frs 3'000.- (trois mille) à la location de la patinoire pour la saison 2018-2019. J'encourage les Bodzérans à l'utiliser d'autant qu'elle est gratuite et que le restaurant est sympathique.

La parole est donnée à **Madame Myriam Gaillard Houriet**, Municipale, qui présente le nouveau site de la commune avec la même adresse soit : <http://www.bougy-villars.ch>

Madame Gaillard Houriet revient sur le problème technique de la mise en route du nouveau site. Elle informe que les documents manquants seront installés dans les plus brefs délais. Avec les excuses de la Municipalité.

6. Préavis municipal n°7/2018 relatif à la modification des statuts du SIDERE

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Myriam Gaillard Houriet**, Municipale, en charge du dossier.

Par ce préavis, la Municipalité vous propose d'adopter la modification des statuts sur la distribution de l'eau du SIDERE, afin d'adapter au règlement sur la distribution de l'eau approuvé en séance du Conseil intercommunal du 22 juin 2016 qui s'était conformé à la nouvelle loi sur la distribution de l'eau (LDE), en vigueur depuis le 1^{er} août 2013.

Comme le prévoit la loi sur les Communes (art. 113LC (al.1), en date du 6 février 2018 la Municipalité a ainsi informé le Conseil de ces travaux et une commission ad hoc s'est penchée puis prononcée lors d'un rapport. Forte de ces réflexions, la réponse de la Municipalité peut donc être poursuivie, ce qui suppose notamment que les Conseils communaux et généraux des communes membres puissent dès lors se prononcer sur ces statuts.

Modification des statuts :

Il s'agit de modifier les statuts du SIDERE pour les mettre en conformité avec le règlement intercommunal. Ainsi, les modifications importantes proposées sont :

Article 2 : Nouvel article

Article 3 : Modification du siège de Rolle à Perroy.

Article 11 : Ajout des commissions des finances, technique, de recours.

Article 12, al 1b : la délégation variable est désormais composée de membre du Conseil général ou communal et non des personnes majeures domiciliées dans la Commune. Par ce changement et selon l'article 126 al. 1 LC, le Conseil intercommunal valide les modifications des statuts. Toutefois, la modification des règles de représentation des communes au sein des organes de l'association nécessite l'approbation du Conseil général ou communal de chacune des communes membres de l'association, en plus de l'adoption par le Conseil intercommunal.

D'autre part l'al.3 de l'article 11 des anciens statuts a été supprimé car trop contraignant en cours de législature. « A la demande de chaque commune concernée, le nombre de délégués peut être modifié en cours de législature selon son évolution démographique. La demande sera déposée auprès du Président du Conseil intercommunal. Cette modification, portée à l'ordre du jour, doit être approuvée en séance du Conseil intercommunal. Elle sera effective au 1^{er} juillet de l'année suivante ».

Article 15 : Dorénavant, la convocation au Conseil intercommunal pourra être envoyée par courrier électronique avec accusé de réception.

Article 18 & 25 : La nature du prix de l'eau a largement évolué depuis 1964. Le prix de l'eau constitue une taxe causale de droit public, sans aucune acception de droit privé. Pour cette raison, les notions de la LDE qui relevaient du droit privé telles que « prix de vente de l'eau », « finance annuelle et uniforme d'abonnement » et « prix de location pour les appareils de mesure » ont été modifiées selon notre règlement intercommunal sur la distribution de l'eau en :

Taxe de raccordement

Taxe d'abonnement annuelle

Taxe de consommation d'eau

Taxe de location pour les appareils de mesure supplémentaires

Articles 28 et 29 : Nouveaux articles

Les commissions de gestion et finances sont composées chacune de 5 membres provenant d'une commune différente, mais un membre ne peut pas être représenté dans les deux commissions.

Article 30 : Nouvel article

La commission technique est composée de 5 membres provenant d'une commune différente.

Article 31 : Nouvel article

La commission de recours est composée de 3 membres provenant d'une commune différente.

Article 33 : Les communes qui demandent à entrer en qualité de membre feront l'objet d'un accord soumis au Conseil intercommunal.

Article 36 : Rajout de l'al.5 :

« En cas de liquidation, le réseau de distribution sur le territoire est propriété de la Commune sur lequel il se trouve. Les communes s'engagent à maintenir les liaisons et les ouvrages entre les communes ».

Par ailleurs, cette modification des statuts est aussi l'occasion d'un toilettage et d'une clarification de certains articles pour les mettre en conformité avec le cadre légal actuel.

Calendrier :

Le Conseil intercommunal du SIDERE a adopté les modifications statutaires proposées à l'unanimité le 21 juin 2018, comme le prévoit l'art. 126 LC. Les statuts adoptés par le Conseil intercommunal ne pourront cependant plus être amendés par les communes. Ils pourront dès lors soit être approuvés soit refusés.

Une fois validées, ces modifications statutaires entreront en vigueur après avoir été approuvées par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Légalité de la démarche :

Le Service des communes et du logement de l'Etat de Vaud, ainsi que l'OFCO – Office de la Consommation (anciennement SCAV – Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires), ont examiné les modifications proposées et se sont assurés de leur conformité.

Conclusion :

La Municipalité vous propose de voter la décision suivante :

D'adopter les statuts de l'Association intercommunale sur la distribution de l'eau potable de Rolle et environs, sous réserve de son approbation par le Conseil d'Etat.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission ad hoc à **Monsieur Félix Comby**.

La Commission ad hoc, composée de Monika Senn - présidente, Félix Comby et Florent Morandi - membre ainsi que de Edyta Knudsen et Jean Barbey (commission ad hoc actuelle Joël Spuehler) - (suppléants) a reçu le mandat par le bureau du conseil d'étudier la modification des statuts du SIDERE hors préavis au printemps 2018.

Le 28 mars 2018 la Municipale Madame Myriam Gaillard Houriet a reçu Mme Senn et MM Barbey et Morandi pour des explications détaillées pour lesquelles nous la remercions. Pour rappel, le SIDERE, Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs est une association de 12 communes. La modification des statuts a été élaboré par un groupe de travail, le but étant surtout la mise à jour et la mise en conformité au règlement desdits statuts datant de 2011.

Le groupe ad hoc a pris contact avec M. Pascal Spack qui a fait partie du groupe de travail cité ci-dessus afin de lui demander des précisions et dans le but de ne pas passer à côté d'un éventuel problème.

Monsieur Spack a précisé les changements principaux qui ont été apporté à ces statuts :

- Nouveau lieu de résidence de l'association (Perroy au lieu de Rolle)
- Définition précise des cahiers des charges des diverses commissions et plus particulièrement des commissions de gestion et des finances.
- Certaines limites de montant fixées au CODIR ont été adaptées par rapport aux anciens statuts.
- Adaptation des statuts au cas où la fusion de Rolle (Tartegnin, Essertines-sur-Rolle) aboutirait afin de spécifier les conditions de l'adhésion.

La commission ad hoc a décidé, après lecture détaillée des statuts et sachant qu'aucune modification ne pourra plus être apportée à ce document lors du préavis municipal, d'accepter la version proposée par le SIDERE. Cette décision a été communiquée au président du conseil, ainsi qu'à la municipale en charge et au greffe le 4 avril 2018, qui l'a transmise au CoDir.

Décision

En conclusion, la commission ad hoc recommande au Conseil Général d'accepter le préavis 7/2018 relatif à la modification des statuts du SIDERE.

Monsieur le Président remercie la commission ad hoc pour le travail effectué et ouvre le débat qui sera bref.

Monsieur le Président demande la votation à main levée du préavis n°7/2018 : relatif à la modification des statuts du SIDERE

Résultat : 23 oui, 0 non, 4 abstentions.

Le Préavis municipal n° 07/2018 relatif à relatif à la modification des statuts du SIDERE **est accepté.**

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 7/2018
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter les statuts de l'Association intercommunale sur la distribution de l'eau potable de Rolle et environs, sous réserve de son approbation par le Conseil d'Etat.

7. Préavis municipal n° 8/2018-V2 relatif au Budget 2019

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Christophe Favre**, Municipal, qui présente le préavis par un bref exposé :

La Municipalité vous présente le budget de fonctionnement pour l'année 2019 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (« RCom »).

Par rapport à 2018, le budget de fonctionnement est en baisse de 25.5 % à CHF 4'862'327.- incluant un **excédent de revenus (profit) de CHF 35'806,68**. Cette baisse est principalement due à la ventilation de la péréquation directe (notamment le plafonnement d'effort) et dans une mesure conséquente à la baisse de la contribution à la péréquation indirecte – facture sociale - (voir annexe 3).

Préambule

Afin de gagner en lisibilité et compréhension, nous avons remanié les conventions de nommage du plan comptable, principalement pour les domaines et bâtiments. Pour le budget de fonctionnement de 2019, à l'instar de ce qui a été pratiqué en 2018, nous avons intégré les montants prévisionnels des péréquations, directe et indirecte, de la réforme policière, ainsi que les budgets de fonctionnement des différentes associations et ententes intercommunales dont nous faisons partie ⁽²⁾ (10.40% du

budget). Cette présentation du budget indique des montants précis de ces différentes charges qui nous sont imposées.

Pour les autres rubriques, nous avons pris comme base les données existantes à ce jour, à savoir les comptes 2017 et les résultats financiers comptabilisés fin octobre 2018. Nous avons également intégré les amortissements obligatoires, selon les préavis acceptés et les travaux réalisés, conformément à l'art. 17 RCom.

L'agrégation de ces données doit vous permettre d'avoir une vue synthétique et la plus précise possible du résultat budgétaire 2019. Bien que légèrement positif, sa réalisation est toujours dépendante de l'encaissement des impôts dits « conjoncturels », à CHF 270'000.-¹, qui représentent pour 2019 5.55 % du budget de fonctionnement et respectivement 7.89 % des impôts et sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise. L'impact de l'introduction de la réforme RIE III n'a que peu d'influence directe sur notre budget, le seul élément tangible étant la baisse anticipée des impôts sur bénéfice. Nous relevons également que le revenu locatif communal gagne de la traction et joue un rôle non négligeable de contribution à l'équilibre budgétaire puisque le total des montants escomptés des locations bruts s'élève à CHF 233'564.- (+ 361% par rapport aux réalisés en 2017 et + 41.7 % par rapport aux chiffres portés au budget 2018).

Finalement, le résultat du bouclage des décomptes de péréquations (indirecte, directe et réforme policière) ne sera communiqué par le Canton que durant l'été 2020 et pourra influencer (fortement) - à la hausse ou à la baisse - le résultat financier final.

En l'état, le budget de fonctionnement pour l'année 2019 appelle les commentaires suivants :

1 Administration générale

Les rémunérations des Conseillers ont été reprises des résultats 2017 et du budget 2018.

Les rémunérations globales des municipaux ont été estimées sur la base d'une projection des frais relevés en 2018 ; le total représente 2.03 % des charges au budget (proportion constante par rapport au budget 2018 « normalisé ». Les rémunérations des Conseillers généraux ont été ajustées à la hausse afin de refléter les décisions entérinées par le Conseil Général dans son préavis 2/2018

Les frais liés à l'administration sont en hausse de 5.1% à CHF 480'260.-. Les rémunérations de l'administration et charges sociales afférentes sont en baisse significative suite au départ à la retraite de la boursière communale. Les honoraires de prestations du Boursier communal sont maintenant englobés dans le compte « honoraires et prestations de services », compte #3180.08). Pour le reste, les honoraires et prestations de services sont en relation directe avec les demandes d'autorisation de construire et sont refacturables alors que les honoraires des avocats et tribunaux sont fonction des recours formés par des tiers et ne sont pas refacturables en tant que tels, hormis des dépens éventuels.

❖ **Transports**

Les CHF 25'000.- portés au budget de fonctionnement 2019 représentent :

- la participation financière de la part de la commune à l'amélioration de la ligne de bus 721 (Rolle – Aubonne – Allaman – Signal de Bougy) en fin de journée pour répondre au problème de manque de correspondance pour les gymnasiens de Morges
- le service du bus pyjama
- le renforcement de l'offre de transports publics nocturnes depuis Rolle (proposition en étude par l'ARCAM).

- Le taux de fréquentation limite étant atteint, il serait possible de bénéficier d'une subvention de l'Etat pour une paire de course supplémentaire – en discussion avec l'ARCAM et la DGMR.

Nous continuons à sensibiliser la population à l'utilisation des transports publics sur Bougy-Villars.

2 Finances

Pour les impôts, nous tablons sur une augmentation des impôts sur le revenu et la fortune à CHF 2'200'000.- et une normalisation de l'impôt spécial étrangers, qui depuis le budget 2018 est individualisé, à CHF 600'000.-. Ces estimations ont été corroborées par un test simple de cohérence et plausibilité par rapport aux recettes fiscales des personnes physiques 2018 et la distinction entre exercice comptable et exercice fiscal. L'impôt foncier a été intégré à hauteur de CHF 2'800'000.- le sont aux seuls titres d'impôts sur le revenu et la fortune – y compris l'impôt spécial étranger – soit 81.85 %.

Les impôts sur bénéfice des personnes morales ont été revus à la baisse à hauteur de CHF 17'000.-, ceci afin de tenir compte de l'introduction de la réforme RIE III – qui voit passer le taux d'imposition moyen des entreprises de 22% à 13.78% à compter du 1^{er} janvier 2019. Les impôts conjoncturels (impôts sur les droits de mutation, impôts sur les successions et donations et impôts sur les gains immobiliers) ont été évalués à CHF 270'000.- et représentent une portion significative des impôts portés au budget (7.89%). La Municipalité n'a pas d'emprise sur eux et ils représentent une variable d'ajustement conséquente sur le résultat final.

La péréquation directe présente une charge nette de CHF 366'694.- (pour des raisons techniques de plafonnement d'effort à CHF 590'555.-) et doit être notamment mise en relation avec la péréquation indirecte (facture sociale, section #7 infra CHF 1'785'797.-) et de la réforme policière de CHF 102'641.- Le montant net supputé à charge de la Commune pour les péréquations indirecte, directe ainsi que la réforme policière est de CHF 2'255'132.- (annexe no 3). Cumulés, ces trois postes représentent 46.40% du budget.

3 Domaines et bâtiments

❖ Forêts

La fusion des groupements forestiers du Signal et de la Saubrette a fait baisser les coûts comme anticipé en 2018. La participation de Bougy-Villars est de CHF 2'120.- au lieu des CHF 3'300.- payés ces dernières années.

Les travaux d'entretiens et de réfection du « Sentier des Ecureuils » n'ont été effectués que partiellement et doivent être finalisés en 2019, ceci afin de revaloriser ce sentier qui fait partie de « Naturando » et qui doit être adapté et remis à jour, ce qui engendre une augmentation de dépenses de CHF 2'000.- par rapport aux années précédentes.

❖ Vignes

Le budget des vignes pour 2019 est plus au moins identique à 2018. Toutefois, suite à l'année exceptionnelle de 2018, les récoltes produiront une très bonne qualité, qui a battu des records au niveau des degrés Oechsle.

Les ventes à SCHENK seront probablement en augmentation par rapport à 2018 et aux années précédentes, mais ceci reste à confirmer. Nous espérons également vendre plus de vins de la réserve communale grâce aux promotions.

❖ Bâtiments

Le revenu locatif communal gagne de la traction et joue un rôle non négligeable de contribution à l'équilibre budgétaire puisque le total des montants escomptés des locations s'élève à CHF 233'564.- (+ 361% par rapport aux réalisés en 2017 et

+ 41.7 % par rapport aux chiffres portés au budget 2018).

Le parking est prévu d'être construit pour l'été 2019. Nous avons compté 6 mois de location pour l'ensemble des places de parc, y compris les vignettes de parage pour l'ensemble du territoire communal, Fr 20'440.-

Les bâtiments de l'Ancienne Auberge (Place de l'Ancienne Eglise n°1) et la Petite Ecole (Place de l'Ancienne Eglise n°2) restent inoccupés pour des travaux de rénovation prévus en 2018 et ce jusqu'en été 2019. Une estimation d'environ 30% des locations potentielles, soit respectivement CHF 20'000.- et CHF 10'000.- a été retenue, à valoir sur les 3 derniers mois de 2019.

Les appartements de la Maison Maring sont tous loués et comptabilisent un revenu de CHF 70'980.- (revenu brut, dont à déduire frais de gérance (3%), d'assurances et travaux d'entretien selon préavis 10/2013).

Les locations du Collège sont complètes en 2018 déjà et nous comptons sur la totalité des locations pour 2019, CHF 64'584.- (revenu brut, dont à déduire frais de gérance (3%), d'assurances et travaux d'entretien selon préavis 10/2013).

Les frais réguliers d'entretien de la Maison Bodzérane sont stables et les frais de conciergerie en proportion avec les locations. Le manque de place de parking diminue l'attractivité en location de la Maison Bodzérane, ce qui sera toujours perceptible en 2019.

Les travaux sur le bâtiment de l'Ancienne Eglise (Adm. Communale) ont été terminés en 2017, des frais d'entretien courants à hauteur de CHF. 6'000.- sont notamment portés au budget.

Quant au refuge, un montant de CHF 7'789.- a été reporté, comme prévu par le préavis 07/2012, sous "amortissements des bâtiments et constructions". Les coûts globaux sont répartis entre les 3 Communes au prorata du nombre d'habitants. Pour Bougy-Villars, l'entretien général des coûts prévisibles est à hauteur de CHF 2'600.-, inclus également les améliorations fonctionnelles demandées par les utilisateurs toujours plus nombreux.

Travaux

❖ **Routes**

En 2019, il est prévu l'amélioration de la zone 30 aux Carrefour des Perrailles avec la pose d'une signalisation ainsi que l'entretien des routes et chemins afin d'assurer la sécurité des usagers.

La réfection de la Grand-rue devra attendre la mise en place du chauffage à distance. Nous couvrirons néanmoins l'enrober autour de certains regards et procéderons au remplacement des regards les plus endommagés par de nouveaux couvercles en fonte. Un devis est à l'étude.

Une idée plus précise des travaux sur notre patrimoine routier sera possible lors de l'établissement du constat et relevés des routes, chemins et murs communaux (préavis 06/2018).

Le poste d'éclairage public est en augmentation afin d'offrir aux habitants une décoration chaleureuse pour les fêtes de fin d'année.

❖ **Ordures ménagères et déchetterie**

Les coûts des ordures ménagères et de la déchetterie varient dans les différents postes notamment dans la réorganisation de la déchetterie et dans les frais facturés par les prestataires de services.

Les revenus de la taxe au sac dépendent des déchets transportés et traités.

Le montant de la taxe forfaitaire reste plus ou moins identique à l'année précédente, soit CHF 43'500.-

❖ **Réseau d'égouts et épuration**

Les charges principales sont fixées par le budget 2019 de l'AIEE. Le total des charges à répartir entre les Communes est de CHF 715'700.- pour 2019 soit un montant de CHF 130'114.25 pour Bougy-Villars. L'amortissement a été reporté.

Une amélioration des installations de la station d'épuration (« STEP») a été prise en considération en vue de remplacer 3 surpresseurs et une révision de la centrifugeuse. Des études sont planifiées pour la gestion des « centrats » et des eaux de lavage, évacuation des déchets, vidange des réservoirs, dessableur et analyses.

Une nouvelle clé de répartition des coûts de la STEP a été élaborée par le bureau d'ingénieurs Holinger et validée par le Comité Directeur de l'AIEE en 2018. Cette clé intègre nombre de paramètres allant du nombre d'habitants raccordés à la STEP à la consommation d'eau de divers industries et artisans ou autres exploitations agricoles. Pour Bougy-Villars, la répartition des coûts passe de 18.37% à 18.18%.

Les discussions au sujet de l'intention de créer une « Mega-STEP » se poursuivent au niveau des associations intercommunales sans impact sur le budget 2019.

Finalement, nous estimons la taxe de raccordement des EC/EU à CHF 25'000.-

5 Instruction publique - ASSAGIE

Après la légère baisse en 2018, le budget est en légère hausse pour 2019 et passe à CHF 262'051.30, ce qui infirme la baisse des coûts amorcée en 2018. Toutefois, bien que la hausse soit moindre que lors des années précédentes, les facteurs suivants l'influence :

1. Une augmentation du nombre d'habitants, passant de 467 à 483.
Ce facteur compte pour 50% dans la répartition du total des charges de l'ASSAGIE.
2. Une augmentation des repas servis ce qui implique l'engagement de personnel et augmentations des achats pour les cantines.
3. Augmentation des coûts des transports dû aux élèves plus nombreux à transporter
Nous relevons qu'environ 20 à 25 % à des élèves sur la Commune fréquentent des écoles privées, ce qui a comme conséquence une plus faible participation à l'ASSAGIE, vu que ces élèves ne sont pas pris en compte dans les calculs qui compte pour l'autre 50% dans le décompte.

6 Police, défense contre l'incendie

❖ **Police**

Les charges afférentes à la réforme policière représentent celles annoncées par le Canton à CHF 102'641.-, en hausse de 12% par rapport au budget de fonctionnement de 2018.

❖ **SDIS**

Le budget de fonctionnement 2019 reste dans les mêmes limites que le budget 2018. La charge par habitant reste identique, soit CHF 32.-.

❖ **ORPC**

Les coûts ont été bien maîtrisés par rapport à l'augmentation de la population. Le coût par habitant passe de CHF 20.86.- à 20.92.- pour l'année 2019. Le contrôle des abris reste à la charge des propriétaires et désormais les propriétaires absents lors de

contrôles devront payer CHF 100.- pour le premier contrôle subséquent et CHF 150.- pour le 2^{ème} contrôle subséquent.

7 Sécurité sociale

Le montant total de la facture sociale prévisionnelle 2019, sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand Conseil lors du vote final du budget, s'élève à CHF 817.5 millions (+6.1% par rapport aux acomptes 2018).

Pour Bougy-Villars, la facture sociale au sens élargi correspond aux acomptes 2019 annoncés par le Canton (CHF 1'785'796.- annexe 3) ainsi que les budgets 2019 de l'ARASMAC et de l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile – avec une charge max. estimée à CHF 95.- par habitant), reportés sur les charges, comme suit :

ARASMAC

AJEMA (Accueil de jour)	CHF 35'510.--
RI (Revenu d'insertion, indicatif : CHF 0.70/habitant)	CHF 345.10
AAS (Agence d'assurance sociale, indicatif : CHF 23.60/habitant)	<u>CHF 11'391.80</u>
Sous-total	CHF 47'246.90

<u>AVASAD (Soins à domicile)</u>	<u>CHF 46'851.--</u>
----------------------------------	----------------------

TOTAL	<u>CHF 94'097.90</u>
--------------	-----------------------------

A noter que selon les négociations sur la répartition des coûts de l'AVASAD entre les Communes et le Canton, le financement actuel du dispositif entre le Canton et les Communes est de l'ordre de 2/3 – 1/3, est également valable pour l'année 2019. Toutefois, il est prévu qu'il sera repris en totalité par le Canton dès 2020. En contrepartie, les Communes devraient baisser leur taux d'impôts de 1.5 points

En conclusion, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'adopter le budget pour l'année 2019 de CHF 4'862'327.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 35'806,88.-

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin à **Monsieur Marc Lancoud**.

La Commission de Gestion et des Finances (COGES) composé de :

Richard Gerritsen,
Marc Lancoud,
Jean-Michel Thieulin (excusé le 14-11, 20-11),
Alfred Wiesmann
Sylvain Véron(excusé le 14-11,22-11)

S'est réunie à plusieurs reprises pour analyser le budget 2019. Lors de la séance du 14 novembre 2018, M. François Calame, Syndic M. Christophe Favre Municipal des Finances et M. Francesco Montoro, notre nouveau Boursier Communal, ont expliqué les éléments essentiels du budget 2019 et répondu aux questions de la Commission qui les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour toutes les informations remises par la suite.

Introduction

Le budget 2019 présente un excédent de 35'806.68 CHF mais la Commission relève que celui-ci comprend une grande inconnue en ce qui concerne le montant final de la péréquation directe et la facture sociale.

Résumé de notre évaluation

Administration générale

Comme la Boursière n'a pas été remplacée, lors de son départ à la retraite, le compte traitement a été diminué, par contre le compte honoraires et prestations de service a été augmenté d'un montant de 40'000 CHF. Montant qui couvre les prestations confiées à un bureau externe qui assure la gestion financière de la commune. L'un compensant l'autre

L'indemnisation des municipaux a augmenté d'environ 24% depuis ces dernières années (Comptes 2015 : 50'000, budget 2019 62'000 CHF). Bien que les affaires immobilières soient de plus en plus complexes et conflictuelles et demandent de ce fait de plus en plus de temps, la commission demande à la Municipalité de veiller à stabiliser voir diminuer ce montant.

Le compte honoraires et avocats a littéralement explosé. En 4 ans la commune aura dépensé 136'000 CHF, selon les comptes 2017 et budgets 2018 et 2019, pour rémunérer des avocats. D'opposition en recours quelques citoyens induisent des coûts énormes que d'autres doivent supporter. Ce coût représente, en tenant compte du travail des municipaux, presque un point d'impôt.

Impôts

Selon les dires de la Municipalité l'année 2019 devrait correspondre à une année plus « normale » après des années 2016 et 2017 exceptionnelles. Mais L'effet de ces années, sur les acomptes à verser au Canton, se fera encore sentir en 2019.

Il y a une limite de la participation des communes à la facture sociale et à la péréquation financière. Comme nous dépassons cette limite le Canton nous redonnerait, selon notre Boursier, au minimum 120'000 CHF et au maximum 580'000 CHF, ce dernier montant figurant au budget. Avec une différence pareille le résultat de l'exercice 2019 peut virer rapidement du noir au rouge vif.

Nos revenus des impôts non aléatoires sont restés très stables au cours de ces dernières années. Les revenus devraient normalement couvrir la gestion de la commune. Tandis que le revenu annexe, comme le revenu des locations, ne devrait pas être utilisé pour le ménage communal mais plutôt alimenter un compte « investissement futur dans les bâtiments » et permettre une petite baisse d'impôt où éviter une augmentation d'impôt à l'avenir. La commission est très consciente qu'il faut absolument éviter de jouer au yoyo avec le taux d'imposition.

Nous proposons déjà en 2019, de prélever 50'000 CHF sur le compte bâtiment pour alimenter un compte « investissements futurs bâtiments ». En ce qui concerne le taux d'imposition la commission reviendra sur cette question au moment du préavis sur l'arrêté d'imposition.

Domaines et bâtiments

Le bienfait des transformations commence à se faire sentir. La vente des terrains et l'investissement dans la rénovation des bâtiments a été une bonne décision qui nous a permis d'éviter les restrictions de la nouvelle LAT.

Travaux

Le compte route a pris l'ascenseur entre les comptes 2016 (80'688 CHF) et le budget 2019 (242'000CHF) 150% d'augmentation sans même tenir compte de l'amortissement. Actuellement une analyse sur l'état de nos routes est en cours. Cette analyse nous informera sur le coût de l'entretien pour ces prochaines années.

En attendant cette analyse la commission propose de diminuer le montant du budget de 50'000 CHF et s'il y a urgence, des travaux pourraient être financés par de l'investissement.

Police

Selon le budget suite à l'introduction de la vignette, dans la deuxième moitié de 2019, après l'achèvement de la construction du parking les amendes d'ordre vont pleuvoir avec l'engagement d'une horde de « pervenches » ou « d'aubergines ». Nous pensons qu'il vaudrait mieux attendre un peu, en observant le nouveau système, avant de passer à l'acte.

La commission recommande au Conseil Général d'approuver le préavis 08/2018-2 avec les amendements suivants :

- 1 Du compte « Bâtiments communaux », attribuer 50'000 CHF au compte « investissements futurs bâtiments »
- 2 Diminuer de 50'000 CHF le « compte routes ».

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Christophe Favre, Municipal, souhaite répondre à la CoGesFin :

La Municipalité prend acte de la requête de la CoGeFin de « stabiliser » et/ou diminuer ce montant. Toutefois, la Municipalité est d'avis que ce commentaire est peu à propos et de nature à semer le doute. Les transformations de notre village, visible de tous, ne sont pas le résultat du « saint esprit », mais d'une implication de l'exécutif et d'une volonté avérée de faire avancer les projets.

Dans ce contexte, parler d'augmentation en terme relatif (25%) sur une base relativement faible n'est pas pertinent. Preuve en est que si l'on rapporte cette augmentation au budget lui-même, elle ne représente que 0.24% du budget

Enfin, il s'agit aussi de démystifier les revenus dont le taux horaire n'a pas de relation avec les charges et les responsabilités.

La juridicisation de notre société a des conséquences financières pour notre Commune. On peut le regretter. Toutefois, le recours à l'appareil judiciaire en cas de litige est un des fondements de notre état de droit. Dans cet esprit, il appartient à la justice de se déterminer sur le bienfondé ou non, des requêtes qui nous sont soumises. La majeure partie du recours en justice a trait à des affaires concernant le droit à la construction et à la propriété. Avec l'introduction de la LAT, l'inventaire de nouveaux projets va se contracter. Par là même, il est probable que la charge des coûts judiciaires va se réduire dans le futur.

Prélèvement de CHF 50'000.- sur le compte bâtiments.

La municipalité est d'avis qu'il n'est pas opportun de créer cette réserve distincte en de ça de celle déjà existantes. S'il y a excédent, on fera une attribution à un fond de réserve mais cet excédent peut très bien aller au capital qui couvrira une perte future.

Travaux

Il s'agit ici de laisser une marge de latitude à la Municipalité - laquelle est prévue à **Art. 15 du règlement sur la Comptabilité des Communes**.

1 Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement.

Si le conseil ne veut pas donner cette latitude, et c'est son droit, le corolaire est que la Municipalité déposera des préavis pour des montants inférieurs à CHF 50'000.-, sur lesquels des Commissions devront se pencher et se prononcer. Plus de travail pour la Municipalité et le Conseil et pas forcément en ligne avec le Commentaire de la CoGesFin sur l'économicité des efforts. Pour le surplus, il ne s'agit pas d'un blanc-seing mais d'une latitude dans un cadre défini qui représente 1.04% du budget.

Police

La remarque faite par la CoGesFin d'une horde de pervenches semble démesurée. La Municipalité ne vit pas murée dans un tour d'ivoire. Il ne s'agit pas de passer du jour au lendemain à un modèle répressif. Cependant, eu égard à ceux qui paieront leur parking, il s'agit de trouver une balance qui devra passer par la communication avant d'être répressive.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité est d'avis que le budget doit être approuvé comme tel, sans intégrer les amendements suggérés.

Monsieur Marc Lancoud de la CoGesFin, souhaite apporter quelques précisions à ce qui vient d'être dit : L'argent gagné sur les bâtiments et de l'argent intéressant pour la commune puisqu'il ne rentre pas dans la péréquation financière directe, ce qui veut dire que l'Etat ne touche rien par rapport aux montants encaissés par cette forme, cet argent reste donc dans nos caisses ce qui n'est pas négligeable à retenir. Par contre, du point de vue de la CoGesFin, les rénovations futures de ces bâtiments représentent le 0,5% des entretiens courant des bâtiments comme énoncé. Que va-t-il se passer dans 30 ou 40 ans quant il faudra refaire ces bâtiments ? il faudra encore prévoir 5 ou 6 ou 7 millions à cet effet. Il faut donc prévoir aujourd'hui et ce pendant les 30 prochaines années, une solution pour mettre de côté ce montant exorbitant qui représentera la prochaine facture faute de quoi, nous serons dans l'obligation de trouver une solution de paiement à l'externe. Donc, l'idée des CHF 50'000.- proposés dans ce préavis semble tout à fait justifié.

Monsieur Christophe Favre répond que l'entier des loyers n'est pas encore complètement déployé puisque d'un point de vue budgétaire, la Municipalité reste prudente sur le fait de ne pas compter sur l'entier des locations mais nous avons pris une approche prudente par rapport au revenu qui est dégagé. Maintenant sur le budget 2019, il semble prématuré de prendre cette réserve puisque les bâtiments sont neufs et sortent de rénovation ce qui ne semble pas apporter grand-chose !

Monsieur Félix Comby a été surpris par une remarque de la CoGesFin concernant les retours espérés du Canton. Il y avait une fourchette entre CHF 120'000.- et CHF 580'000.-. Ce qui veut dire que dans un budget on additionne ces deux montants puis on les divise par deux, ce qui nous donne un point médian de CHF 350'000.-. A ce stade, qu'est-ce qui permet à la Municipalité de partir sur une hypothèse la plus favorable ?

Monsieur Christophe Favre confirme qu'il y a une variante forte qui n'est pas nouvelle. Cette variance est liée intrinsèquement au système péréquatif qui, dans le canton de Vaud, arrive en fin de vie. Au départ, ce système était très complexe puis des contraintes politiques n'a fait que réajuster ce système qui aujourd'hui semble pérennisé. A l'échelon final, nous nous rendons compte que nous allons vivre sur des variantes plutôt fortes.

Le Canton nous donne un document qui indique la part à budgétiser pour la facture sociale qui semble être le meilleur proxis à tenir et à intégrer au budget. Il est clair que

le montant en retour de la péréquation qui va être enfourché de CHF 380'00.- alors effectivement le budget serait négatif.

Il faut savoir que lorsqu'une commune fait des hypothèses budgétaires, la municipalité travaille sur des variables d'ajustement ce qui semble être le plus plausible puisqu'en l'occurrence les documents viennent de l'Etat et le calcul est réalisé de manière scientifique mais qui semble être le document le plus juste à retenir pour un budget.

Monsieur le Président remercie les membres pour ce bref débat et demande la votation de **l'amendement 1** proposé par la CoGesFin du préavis 8/2018-V2 à **main levée**.

1. Du compte « Bâtiments communaux », attribuer 50'000 CHF au compte « investissements futurs bâtiments »

Résultat : 12 oui, 6 non, 9 abstentions.

Monsieur le Président demande la votation de **l'amendement 2** proposé par la CoGesFin du préavis 8/2018-V2 à **main levée**.

2. Diminuer de 50'000 CHF le « compte routes ».

Résultat : 7 oui, 6 non, 14 abstentions.

Monsieur le Président demande la votation du préavis 8/2018-V2 relatif au budget 2019 à **main levée tel qu'amendé**.

Résultat : 22 oui, 0 non, 5 abstentions.

*Le Préavis municipal n° 08/2018 relatif au budget 2019 à **est accepté**.*

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 8/2018-V2
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget tel qu'amendé pour l'année 2019 de CHF 4'862'327.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 35'806,88.-.

1. Du compte « Bâtiments communaux », attribuer 50'000 CHF au compte « investissements futurs bâtiments »
2. Diminuer de 50'000 CHF le « compte routes ».

8. Divers et propositions individuelles

Madame Chantal Baillif aimerait savoir si l'éclairage de la patinoire de Perroy est définitif. Les spots sont dirigés en direction de Bougy-Villars. Cet éclairage est insupportable !

Monsieur François Calame répond que l'éclairage est prévu jusqu'à minuit et /ou au plus tard une heure du matin. Si ce n'est pas le cas, la Municipalité s'engage à régler ce détail. Concernant les éclairages en direction de notre commune, il faut savoir que Perroy a les mêmes dans l'autre sens et cela ne semble gêner personne. Cet éclairage est nécessaire pour la « sécurité » des patineurs ainsi que lors de matchs de hockey.

Monsieur Claude-Olivier Rosset ne comprend pas cette remarque. Les habitants de la côte se plaignent d'un manque certain d'infrastructures sportives. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir quelqu'un qui a pris un risque/une initiative pour réaliser/répondre à cette demande en installant une patinoire pour la région et à cause de spots trop lumineux on va faire une demande pour éteindre ces spots, c'est incroyable d'entendre ça !

Lors d'un match de hockey il y a un règlement de la ligue qui normalise la luminosité de ces fameux spots. Il n'existe donc pas de pollution lumineuse !

Fermez vos volets et arrêtons de parler pour rien.

Monsieur le Président conclut ce débat en expliquant que la luminosité du stade de foot n'a jamais fait débat et qu'aujourd'hui, une seconde variante avec une patinoire provisoire, puisqu'elle est là seulement pour quelques mois, semble gêner certaines personnes. J'invite toutes personnes à se rendre à cette patinoire et de profiter de ce moment avec vos enfants, vos familles pour passer un bon moment au cœur de notre région.

Monsieur Jean-Pierre Baillif demande au bureau du C.G s'il serait possible d'encaisser les Bodz' lors de la vente de l'huile de noix par « l'association un village une famille » en faveur de notre famille de migrants accueillie actuellement à Bougy-Villars. La bouteille de 2dl est vendue à CHF 13.-. A partir de 5 bouteilles commandées, elle sera facturée à CHF 12.-.

Un grand merci et un bravo à la Municipalité pour l'éclairage du village qui est magnifique !

Monsieur Claude-Olivier Rosset demande à la Municipalité pour qu'elle raison après avoir voté dernièrement pour la réalisation d'un parking dans les mois futurs et après 40 ans de désagrément de cette place, la Municipalité décide de goudronner une partie de cette place.

Monsieur François Calame répond que suite à des oppositions qui ont pris un certain temps suite à la mise à l'enquête, qui ont retardés les travaux de départ. Suite à de forte pluie, le terrain se creusait dangereusement et les voitures rencontraient certaines difficultés à cet endroit. La Municipalité a décidé de goudronner une petite partie de surface soit 40m², ceci afin d'éviter une dégradation de la route devenue dangereuse pour les voitures. Ces petits travaux mineurs sont compris dans le budget parking. Donc, pas d'inquiétude.

Monsieur Claude-Olivier Rosset pose une question à la Municipalité concernant l'environnement et développement durable, ainsi que des changements de certains nombres de pratique tel que le chauffage et autre... Cette année la confédération avait mis à disposition certain budget pour effectuer des travaux de réfection sur certains bâtiments. Nous avons été interpellés régulièrement ces derniers mois par des sociétés qui avaient un tas de possibilités et de propositions à ce sujet. Sommes-

nous dans la bonne ligne pour envisager d'avancer dans le sens d'un développement durable au sein de notre commune avec la nouvelle loi sur l'énergie 2050, où allons-nous rester encore les derniers à prendre le train ? Pourrions-nous être progressiste sur ce coup-là !

Monsieur François Calame remercie Monsieur Rosset pour son intervention. C'est encourageant, par ce que non seulement la Municipalité fait beaucoup de choses mais quand il y aura 40 ou 45 bâtiments qui seront accordés au chauffage à distance ça fera des économies de fioul puisque à peu près tous les bâtiments sont au fioul ou à l'électricité dans la zone de notre village. Il n'y a pas tellement d'autre possibilité de se chauffer, et cette initiative a été reprise de l'initiative d'origine ou il y avait déjà la construction de ce bâtiment ou nous nous trouvons ce soir et ce projet de chauffage à distance avait été abandonné en son temps, sinon nous serions chauffés depuis 18 ans avec le chauffage à bois de la commune ceci afin d'économiser les factures de mazout. La volonté politique n'y était pas à l'époque et aujourd'hui elle est prête à investir dans des projets tel que celui-ci. A noter qu'un chauffage à bois dans une maison et une plus-value puisque le certificat énergétique du bâtiment que vous obtiendrez avec cette méthode permettra de valoriser votre bien en cas de vente d'une part et d'autre part, vous évite l'investissement de panneaux solaires sur les toits parce que vous utilisez principalement de l'énergie renouvelable, le bois en l'occurrence.

Monsieur Christophe Favre poursuit en informant que les projets de développement durable, pour ceux qui ont lu le rapport de gestion, ils verraient que c'est une section qui a été ajoutée au rapport qui est un projet relativement conséquent au sein de la Municipalité mais également au travers de son activité professionnelle, puisque Monsieur Favre est aussi impliqué dans des projets de développement durable et il pense que la Commune a frappé à la bonne porte pour avancer dans ce projet.

Monsieur Claude-Olivier Rosset apprécie les efforts de la Municipalité mais il s'interroge sur la bonne solution du chauffage à bois et d'un autre côté la Municipalité semble imposer ses choix. En effet, certains propriétaires pourraient avoir envie de prendre/choisir une autre solution que la Municipalité empêche en apportant une telle solution.

Monsieur François Calame répond que ce choix pourra être décidé lorsque la Municipalité proposera un changement dans le règlement du village.

Madame Monique Bezencon est interpellée par les travaux de goudronnage effectués sur le parking. Il n'y a pas eu seulement du goudronnage, mais il y a eu un trou ce n'est pas seulement pour la décoration.

Monsieur François Calame répond que les fondations ont été refaites suite à l'effondrement du terrain. Celui-ci a été damé et ensuite goudronné pour apporter une meilleure stabilité aux travaux effectués et en effet, ce n'était pas seulement esthétique.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation ce soir mais également tout au long de cette année. Le bureau souhaite remercier tout le monde pour son implication que ce soit de temps ou de travail tout au long de cette année qui s'achève. Depuis quelques années, le bon fonctionnement de ces soirées de conseil avec ces questions/réponses ainsi que les différents échanges de part et d'autre démontrent l'évolution positive et seigne que nous véhiculons au sein de notre village, ce qui n'est pas forcément le cas chez nos voisins, et pour ceci Monsieur le Président souhaite remercier l'assemblée et lève la séance du Conseil Général de Bougy-Villars à 20h20.

Le bureau du Conseil général vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.